



Conflit sur les Jours de garde de notre fils

Par **elise59**, le **13/10/2013** à **10:08**

Bonjour, rn
Je viens vers vous car je suis en conflit avec mon ex conjoint concernant la garde de notre fils de 6 ans.
Nous nous sommes séparé et nous sommes passé devant un juge pour faire un jugement .
Ce jugement dit : rn - notre enfant a pour résidence principale le logement de la mère (donc en autre : moi) .rn- le père a droit de visite et d'hébergement 1 weekend sur 2 (les weekend 1 , 3 et 5 de chaque mois) du vendredi 18 h au dimanche 18 h .
Il a également le droit a la moitié des vacances scolaire.rn Puis et c'est la ou il y a conflit , jugement à la miabie dit que les semaines ou je quitte du travail a 19 h et au de las , mon enfant doit également aller chez son père.
Effectivement j'ai des horaires de travail qui changent toutes les semaines et pour ne pas que ça fasse trop tard pour notre fils nous avons convenu que les semaines ou je quitte passé 19 h c'est son père qui allait le prendre.(en sachant que les semaines ou je quitte au delas de 19 h sont rares)
Depuis quelques temps, les relations entre son père et moi se sont fortement dégradé.
Ma questions est la suivante : rn
Etant donné que son père doit le prendre les semaines ou je quitte a 20 h (ce qui est bien spécifié sur le jugement mais sans plus de détails ..) , est ce que son père doit également le prendre le vendredi soir car c'est le dernier jour de la semaine ou je quitte a 20 h ou est ce qu'il n'est pas dans l'obligation de le prendre car les weekend commence le vendredi a 18 h...?? Ce n'est pas clair..
Pour ma part , je pense que le vendredi 18 h s'applique lors de ses weekend 1.3. et 5 mais lorsque je quitte a 20 h il devrait le garder jusqu'au vendredi 20 h ou jusqu'au samedi matin car mon fils est censé dormir chez son père les semaines ou je quitte a 19 h et au delas..
Merci de me donner votre avis svp sur notre cas.
Cordialement rn
Elise

Par **cocotte1003**, le **14/10/2013** à **13:04**

Bonjour, les semaines ou votre fils est en vacances scolaires ont ne tient pas compte des week end par exemple il a la deuxième semaine, le père prend son premier week end dès le vendredi 18 heure et vous le ramene le dimanche soir de la semaine de ses vacances, cordialement

Par **elise59**, le **14/10/2013** à **20:27**

bonjour, merci de votre réponse mais là n'était pas ma question. rnIl est sencé le garder à dormir les semaines ou je quitte du travail a 20 h , je travail du lundi au vendredi .rnEst ce quil doit donc le garder a dormir le vendredi soir où je quitte a 20 h ? ou est ce que le vendredi soir n'est pas pris en compte car le weekend commence du vendredi 18 h jusqu' au dimanche 18 H ? rnEn réalité je veut juste savoir qui doit le garder le vendredi soir quand je quitte a 20 h car sur le jugement il est indiqué uniquement que les semaine ou je quitte a 20 h c'est son père qui en a la garde.rnmerci de me donner votre avis svp rncordialement

Par **Pat**, le **18/11/2013** à **12:57**

Les WE 1/3/5 le papa va chercher son enfant le vendredi à 18H.rnConcernant l'arrangement concernant les jours ou vous sortez plus tard de votre travail, s'il doit le garder ces jours là jusqu'au lendemain, ceci s'applique de la même façon quelque soit le jour concerné, et également le vendredi qui n'est pas son we de garde. autrement dit :rn- WE 1/3/5 : il le prend à 18 H et le garde jusqu'au Dimanche 18 H.rn- WE 2/4 : Si vous finissez tard le vendredi il le prend jusqu'à 20H ou jusqu'au lendemain matin conformément à votre arrangement. rnCela repond-il à votre question ?